

DOSSIER DE PRESSE



→ **LA SCOLARISATION
DES JEUNES
A BESOINS
PARTICULIERS**

**COLLOQUE SAPAD
MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009
Hôtel de Région - Nantes**

SOMMAIRE

POURQUOI CE COLLOQUE ?PAGE 3

PRESENTATION DU COLLOQUE PAGE 4

QU'EST CE QUE L'URPEP ? PAGE 7

QU'EST CE QUE LE SAPAD ? PAGE 9

CONTACTS..... PAGE 11

POURQUOI CE COLLOQUE ?

SCOLARISATION DES JEUNES A BESOINS PARTICULIERS

Quelles attentes, quelles réponses ?

La notion de "scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques" est récente. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques, sensoriels, mentaux ; grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; enfants intellectuellement précoces ; enfants malades ; enfants en situation familiale ou sociale difficile ; mineurs en milieu carcéral ; élèves nouvellement arrivés en France; enfants du voyage... Les prises en charges par l'institution scolaire sont elles-mêmes diverses et évolutives.

Il s'agit « *d'élèves qui ne peuvent être scolarisés dans de bonnes conditions si on ne leur prête pas une attention particulière pour répondre aux besoins qui leur sont propres* ».

La loi de février 2005 a promu l'accueil de tous en milieu ordinaire dans le cadre de la scolarité obligatoire. L'émergence de cette notion d'élèves à besoins éducatifs particuliers et les évolutions du système scolaire qui l'accompagnent font débat : si tous les jeunes peuvent bénéficier d'une scolarité, ne risquent-ils pas d'être considérés par l'Ecole de manière trop englobante ?

On voit bien que l'Institution scolaire est un lieu où naissent des conflits liés à des objectifs contradictoires, où élèves, enseignants et parents peuvent être à la fois auteurs et/ou victimes de ces situations conflictuelles qui tendent parfois à devenir des situations de violence institutionnelle.

Les contraintes fortes dont les acteurs, qu'ils soient élèves, parents ou enseignants sont à la fois auteurs et victimes, appellent avant tout des réponses pédagogiques et une valorisation de pratiques inventives.

PRESENTATION DU COLLOQUE

Organisé par l'URPEP des Pays de la Loire, sous le parrainage conjoint de Mr le Président du Conseil Régional et Mr le Recteur de l'Académie, notre colloque a lieu :

LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009

A l'Hôtel de Région

(Nantes- 44)

de 9h à 16h30

La journée se découpe en 2 temps :

CONFERENCES ET TABLE RONDE le matin

Partant de la définition de « besoins éducatifs particuliers » les intervenants mettront en évidence les représentations et les pratiques collectives ou individuelles liées à ce terme. Puis, à partir d'expérimentations autour de la difficulté scolaire, ils élargiront la notion d'assistance pédagogique à toute situation où se trouvent des jeunes à besoins éducatifs particuliers.

Ils témoigneront de la nécessité d'une réponse individualisée pour chaque élève concerné.

ATELIERS l'après-midi

Dans chaque groupe, des professionnels de l'éducation ou de la santé feront état de situations concrètes, de dispositifs ou d'outils qu'ils mettent en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers. S'amorcera ensuite un échange avec les participants de l'atelier.

Cette journée sera ponctuée par des discussions entre le public et nos intervenants spécialisés sur le sujet.

OBJECTIF DU COLLOQUE :

Analyser la situation d'assistance pédagogique aujourd'hui, apporter les réponses et les solutions les plus adaptées et témoigner des dispositifs de coopération, d'accompagnement des acteurs pour que l'Ecole soit un lieu d'apprentissage et de construction pour des jeunes à besoins éducatifs particuliers.

PUBLIC DU COLLOQUE :

Enseignants, étudiants, éducateurs spécialisés, chefs d'établissement, médecins, personnels de services de soins, personnels de services sociaux, accompagnants, parents, élus, représentants des collectivités territoriales.

1. NOS INTERVENANTS DURANT LA JOURNEE

- **Gérald CHAIX**, Recteur de l'Académie de Nantes
- **Jacques AUXIETTE**, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
- **Jean-Pierre MENJEON**, Président de l'URPEP Pays de la Loire

- **Rémi CASANOVA** Maître de conférences en Sciences de l'Education (Université de Lille 3)
- **Patrice BOURDON** Maître de conférences (Université de Nantes / IUFM)
- **Philippe TABURET** Responsable pédagogique (Lycée de la Solidarité Internationale Paris XIIIe)
- **Bruno LE CAPITAIN** Directeur Général de l'ARIFTS
- **Maurice SURIRAY** Directeur du CFEJE
- **Jean-Charles RINGARD** Directeur de l'Education (Conseil Régional des Pays de la Loire)

2. NOS ATELIERS

❖ L'accueil d'un public spécifique, les « dys »

Dans le domaine scolaire, les vocables « DYS ... » désignent des « situations » de difficultés scolaires dites « spécifiques » c'est-à-dire concernant un enfant indemne de déficit intellectuel ou de pathologie visible somatique ou psychologique. Les « DYS » concernent donc à la fois des difficultés en classe et des diagnostics médicaux (dyslexie, dysphasie, dysgraphie, ...)

Témoignage de :

Yannick DROUET, Enseignant, Lycée Les Bourdonnières de Nantes

❖ L'accompagnement des élèves décrocheurs en grande fragilité psychologique

La notion de décrochage scolaire recouvre de multiples réalités allant de l'ennui en classe au refus scolaire anxieux. Pour les jeunes en grande fragilité psychologique, la thérapie ne suffit pas à construire le futur, le retour à l'école est une priorité. Les structures tournées vers ce problème ont pour but de faire renouer l'élève à un projet tout en prenant conscience de l'épanouissement personnel dans une dynamique de groupe et avec des règles de vie collective.

Témoignages de :

Carole GETIN, Pédopsychiatre MUSE-SHIP de Nantes

Philippe TABURET, Responsable pédagogique du Lycée de la Solidarité Internationale (Paris XIIIème)

❖ L'apport des nouvelles technologies

L'objectif du Rectorat de Nantes est d'offrir à l'élève malade des outils technologiques qui lui permettent de garder le lien social avec ses camarades de classe et ses professeurs et également de participer à distance aux cours qui se déroulent dans son établissement. Ces outils sont regroupés sur le portail FREEDOM (Fourniture de ressources éducatives pour les élèves distants ou malades)

Témoignages de :

Thierry PACCAULT, Rectorat de Nantes

Yannick DANARD, Enseignant au Collège Jean Rostand de Trélazé.

❖ Les pratiques autour d'une approche éducative globale

L'approche éducative globale se dessine sous plusieurs formes mais toujours dans l'idée de mettre l'enfant au centre des préoccupations pour l'aider à s'épanouir. L'exemple de l'association ICEM sera présenté, basée sur la pédagogie Freinet ou encore le collège Anne Franck où les pratiques éducatives et pédagogiques mettent le jeune au cœur d'un groupe de tutorat stable. Ces pratiques permettent de répondre à une grande variété de profils dont des enfants inadaptés à des formes d'enseignement traditionnel.

Témoignages de :

Stéphane NEDELEC, Enseignant au Collège Expérimental Anne Franck du Mans,

Jean LE GAL et **François LE MENAHEZE**, Membres de l'ICEM 44

Rémi CASANOVA, Ancien directeur d'établissement spécialisé, Maître de conférences en sciences de l'éducation

QU'EST CE QUE L'URPEP ?

UNION REGIONALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC PAYS DE LA LOIRE

➤ **Les valeurs, le projet éducatif**

Dans le prolongement de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les PEP souhaitent CONTRIBUTUER A LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIETE PLUS SOLIDAIRE EN LIAISON ETROITE AVEC L'ECOLE.

Plus généralement, les PEP agissent pour le développement des partenariats contractuels entre l'institution scolaire, les familles, les collectivités et ce qu'il est convenu d'appeler le tiers lieu éducatif.

➤ **Le projet PEP réaffirme les principes fondateurs du mouvement.**

Les PEP sont une œuvre :

- inscrite au sein de l'École publique laïque, de la maternelle à l'université
- complémentaire de l'État mais indépendante et non concurrentielle
- sociale pour que ses actions corrigent les inégalités et n'oublie personne
- éducative pour développer l'esprit de solidarité et faire de tous les enfants et de tous les jeunes des citoyens actifs.

L'URPEP : L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

à travers deux domaines d'activités

1) Domaine de l'Education et des Loisirs : classes de découvertes, vacances et loisirs

13 centres PEP dans les Pays de la Loire:

Des projets éducatifs construits par des enseignants,

Des ressources variées,

Une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable,

Accueil de jeunes et d'adultes en situation de handicap,

Des séjours vacances pour les enfants, les adolescents et les familles.

2 Accueils de loisirs sans hébergement + APS / 1 Espace jeunes

Actions de réussite éducative : Accompagnement scolaire

Formation des bénévoles

Ateliers relais

2) Domaine Social et Médico-Social : établissements sociaux et médico-sociaux , scolarisation des enfants malades ou accidentés à domicile

Des établissements en réponse aux besoins des jeunes et des adultes en situation de handicap :

2 SESSAD (services d'éducation et de soins à domicile)

4 IME (instituts médico-éducatifs)

2 CMPP (centres médico - psycho - pédagogiques)

1 ESAT (établissements et services d'aide par le travail) 1 SAVS (service d'aide à la vie sociale)

1 MECS (maison d'enfants à caractère social), 1 section poly-handicapés

Le SAPAD : service d'aide pédagogique à domicile

1 SAPAD dans chaque département : 600 élèves accompagnés sur le territoire des Pays de la Loire.

Une convention tripartite entre le Rectorat de l'Académie de Nantes, la Région des Pays de la Loire et l'URPEP précise les conditions de mise en œuvre de l'assistance pédagogique à domicile.

QU'EST CE QUE LE SAPAD ?

Service d'Aide Pédagogique A Domicile

LE DROIT A L'EDUCATION CONCERNE TOUS LES ENFANTS, y compris les enfants atteints de troubles de santé, quelle que soit leur situation : hospitalisation dans un établissement de santé, soins de suite et de réadaptation, soins à domicile, convalescence...

Dans les grandes structures hospitalières, des dispositifs de suivi scolaire ont été mis en place, notamment pour les enseignements du premier degré.

Pour les autres situations, les services d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) ont été créés en 1998 dans le cadre d'une circulaire du Ministère de l'Education Nationale (circulaire n° 98-151 du 17/07/1998 : Assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adultes atteints de troubles de santé sur une longue période)

Dans la Région des Pays de la Loire, UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES, LA REGION ET L'URPEP précise :

- les engagements de l'URPEP pour la mise en œuvre du Service d'Aide Pédagogique A Domicile,
- les engagements du Rectorat pour assurer les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du Service et la rémunération des enseignants intervenants auprès des lycéens malades,
- Les engagements de la Région pour le versement d'une subvention annuelle de 100 000 € destinée à soutenir l'action du SAPAD

Les missions du SAPAD ?

Permettre à tout élève malade ou victime d'un accident, pendant une absence temporaire, de POURSUIVRE LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES fondamentaux, avec un SOUTIEN DE PROXIMITE tenant compte de son état de santé et FACILITANT SA REINTEGRATION :

- Mettre les élèves face à des exigences scolaires dans une perspective dynamique.
- Maintenir le lien avec l'établissement scolaire et avec ses camarades de classe.
- Eviter une rupture de la scolarité.

Pour qui ?

Pour tout élève scolarisé à l'école, au collège, au lycée (y compris classes post-bac), dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement, pour des raisons médicales (maladie, accident), pour une période supérieure à 2 semaines.

Par qui ?

Par des enseignants volontaires de l'Éducation Nationale,

- missionnés par l'EN
- en activité
- prioritairement ceux de l'élève, sollicités pour intervenir en dehors de leur temps de service et rémunérés en HSE (heure supplémentaire d'enseignement).

Comment ?

Les interventions sont définies par le projet individualisé d'assistance pédagogique défini par le coordonnateur du dispositif, la famille, l'établissement scolaire d'origine et les médecins. Ce projet tient compte du parcours de santé de l'élève. Le rythme des interventions des enseignants et du travail scolaire s'adapte aux contraintes et à l'évolution de l'état de santé de l'élève.

Quelles démarches pour en bénéficier ?

Toute personne ayant connaissance de la situation de rupture scolaire d'un élève peut demander l'assistance pédagogique, à savoir : la famille, l'établissement scolaire, les services médicaux, les services sociaux...

Quel coût ?

Le service est gratuit pour les familles. La gratuité repose sur le principe de la continuité du service public d'éducation.

CONTACTS

Emilie LEBOEUF

URPEP des Pays de la Loire
2 rue des Renards - 44300 NANTES

Tél : 02 40 94 03 28

Mail : adpep44.sapad@wanadoo.fr

A large orange triangle is positioned in the bottom right corner of the page, pointing towards the top right.